

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE F.F.S.A
Ligue Régionale du Sport Automobile – Bretagne Pays de Loire
Association Sportive de l'ACO BRETAGNE
Ecurie Bretagne



19^{ème} RALLYE NATIONAL
DU PAYS DE LOHEAC
17 & 18 MARS 2018

COUPE DE FRANCE DES RALLYES

Championnat de la ligue Régionale Bretagne – Pays de Loire

Championnat des AS de L'A.C.O.

Championnat de l'Amicale des Ecuries de l'Ouest

REGLEMENT PARTICULIER
Permis d'organisation FFSA n°45



Le Rallycross de Lohéac et le Rallye du Pays de Lohéac sont organisés par l'Association Sportive du Rallycross de Lohéac Association Loi 1901 à but non lucratif, qui regroupe l'Ecurie Bretagne et le Comité des Fêtes de Lohéac. 650 Bénévoles participent à l'organisation du Rallycross, plus de 300 à l'organisation du Rallye. Le Circuit de Rallycross est la propriété de l'association.

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès réception du visa de la FFSA
Ouverture des engagements : 29 Janvier 2018
Clôture des engagements : 5 mars 2018
Parution du road-book : dimanche 11 mars 2018
Dates et heures des reconnaissances : Le dimanche 11 mars de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le vendredi 16 Mars de 13h30 à 20h00 et le samedi 17 mars de 8h30 à 13h00. Pour les spéciales Saint-Malo de Phily et Guipry samedi de 13h00 à 15h30 (pas de reconnaissance le samedi après-midi pour les autres spéciales).
Les reconnaissances pour la spéciale Lohéac seront uniquement pédestres.
Vérifications des documents et des voitures le samedi 17 mars 2018 de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 15h00. Lieu : Circuit de Rallycross
Heure de mise en place du parc de départ le Samedi 17 mars 2018 à 9h30 Lieu : Parc N°1 (à côté du circuit Rallycross)
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le Samedi à 14h00. Lieu : Tour du Circuit de Rallycross.
Publication des équipages admis au départ le samedi 17 mars 2018 à 15h30. Lieu : Tableau affichage circuit Rallycross.
Publication des heures et ordres de départ le samedi 17 mars 2018 à 15h45 Lieu Tableau Affichage circuit Rallycross
Briefing des pilotes prioritaires et non prioritaires le samedi à 15h30 Lieu : Car Podium ACO Circuit de Rallycross
Départ 1^{ère} étape de Loheac Samedi 17 mars 2018 à 17h00
Arrivée 1^{ère} étape Lohéac Samedi 17 mars 2018 à 21h15.
Publication du classement partiel et des heures et ordres de départ de la 2^{ème} étape samedi 17 mars 2018 au plus tard 1/2 h après l'arrivée de la dernière voiture. Lieu : tableau d'affichage circuit Rallycross.
Départ 2^{ème} étape Lohéac Dimanche 18 mars 2018 à 8h00
Arrivée du Rallye Lohéac à 16h41 le dimanche 18 mars 2018.
Vérification finale le dimanche 18 mars à l'arrivée Lieu : Circuit de Rallycross.
Publication des résultats du rallye le dimanche 18 mars, au plus tard une ½ heure après l'arrivée de la dernière voiture Lieu : Tableau d'affichage du circuit de Rallycross.
Remise des prix le dimanche 18 mars à 19h00 Lieu : Car-podium ACO.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de l'Automobile Club de L'Ouest Bretagne organise les 17 et 18 mars 2018 le 19^{ème} Rallye National du Pays de Lohéac en qualité d'organisateur administratif.
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire le 2 janvier 2018 sous le numéro 3 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 45 en date du 15 janvier 2018.

Comité d'Organisation

Président : Patrick GERMAIN

Membres : Yann BLANCHET, Antoine BURON, André Garel, Guy HOUSSIN, Pierre PICOUL, Yves PLANTARD.

Secrétariat du Rallye : Olivier GERAUD - - 27 La Mare – 35580 Guignen (jusqu'au vendredi 16 mars)

Téléphone : 06.11.24.95.91

mail : ogeraud@rallycrossloheac.net

Permanence du Rallye : Tour Organisation – Circuit de Rallycross

Organisateur technique

Nom : Association Sportive du Rallycross de LOHEAC

Adresse : 31 Rue de Bettignies – 35000 Rennes

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs

Président Jacques TROMAS Licence 1202 - 128570

Membres Michel ODIETTE Licence 1201 – 12118

..... Henri BRIGARDIS Licence 1206 - 20583

Directeur de Course : Joseph LORRE Licence 1202 – 10395

Directeur de Course Adjoint PC: Bernard CONDEMINÉ Licence 1110 - 6916

..... Pierre SCHUBLER Licence 1202 - 27374

Directeur de Course dédié au Rallye 2 Pierre SCHUBLER Licence 1202 - 27374

Directeur de Course ES 1-3-5-7-9-11 Jean Louis MINEUR Licence 1209 - 29169

Adjoint DC ES 1-3-5-7-9-11..... Christophe ORTIZ Licence 1205 - 49986

Directeur de Course ES 2-4-6-8-10-12 Michel FRALIN Licence 1208 - 2149

Adjoint DC ES 2-4-6-8-10-12..... Christian ISNARD Licence 1202 - 201777

Médecin Chef : Isabelle Coudert

Commissaires Techniques :

Responsable Jérôme RETO Licence 1206 - 204310

..... Yves RICHARD Licence 1205 - 4953

..... Denis LE GALL Licence 1201 - 211878

..... Pierre GROSSET Licence 1201 - 220322

Commissaire Technique dédié au Rallye 2..... Yves RICHARD Licence 1205 - 4953

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Cathy CONDEMINÉ Licence 1110 - 56617

..... Marine MARTINEAU Licence 1210 - 210441

Chargés des relations avec la presse : Patrick GERMAIN Licence 1206 - 42139

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye du Pays de Lohéac compte pour :

La Coupe de France 2018 des Rallyes coefficient 3

Le Championnat du Ligue Bretagne – Pays de Loire

Le Championnat des AS de l'ACO

Le Championnat ACO de l'Amicale des Ecuries de l'Ouest

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le : samedi 17 mars 2018 de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 15h00 au circuit de Rallycross de Lohéac.

Les vérifications techniques auront lieu le samedi 17 mars de 8h45 à 12h45 et de 13h15 à 15h15 au circuit de Rallycross

.Les vérifications finales seront effectuées : Garage Jan

Adresse : le Portal – Guipry

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye du Pays de Lohéac doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 5 mars 2018.

Adresse d'envoi : Olivier GERAUD – 27 La Mare – 35580 GUIGNEN

Mail : ogeraud@rallycrossloheac.net tél : 06.11.24.95.91

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 380 € jusqu' au 26 février 2018
- avec la publicité facultative des organisateurs : 430 € après le 27 février 2018 jusqu' au 5 mars 2018
- sans la publicité facultative des organisateurs : 860 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement au parc d'assistance du circuit de Rallycross, au départ de chaque section.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Pays de Lohéac représente un parcours de 240,30 km.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 100.8 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1- 3 Les Clôtures – 10.4 km X 2 fois dont une nocturne

ES 2 - 4 Lohéac – 1.8 km X 2 fois dont une nocturne, Super spéciale empruntant le circuit de Rallycross

ES 5-7-9-11 St Malo de Phily – 8.2 km X 4 fois

ES 6-8-10-12 Guipry – 10.9 X 4 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : Le dimanche 11 Mars 2018 de 8h30 à 12 h30 et de 13h30 à 17h30, le vendredi 16 Mars 2018 de 13h30 à 20h00 et le samedi 17 mars 2018 de 8h30 à 13h00, pour les spéciales Saint-Malo de Phily et Guipry samedi de 13h00 à 15h30 (pas de reconnaissance le samedi après-midi pour les autres spéciales des Clôtures et Lohéac).

Les reconnaissances pour la spéciale Lohéac seront uniquement pédestres.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : combinaison Orange
- Chef de poste : Chasuble orange

7.3-17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE2

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèce

		1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Scratch		400€	200€	100€
Groupe	Plus de 10 partants	200€	130€	90€
Classe	De 1 à 3 partants	190€		
	De 4 à 8 partants	380€	190€	
	Plus de 8 partants	380€	190€	100€

Les groupes N et FN, A et FA sont confondus dans chaque groupe comme il est précisé dans la réglementation générale.

Les classes N2 série, R1A, R1B, R2B, R2C, R3C, R3D et R3T seront respectivement confondues avec les

Classes N2, R1, R2, R2J et R3 seront confondues pour les primes.

Coupes : au minimum 2 coupes par équipage aux 3 premiers scratch, 2 coupes au 1^{er} de classe, 2 coupes au 1^{er} équipage féminin.

La remise des prix se déroulera le : dimanche 18 mars à 19h00 au car podium ACO